



Union Française de l'Électricité

12 avril 2019

Avis de l'UFE sur le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

L'Union Française de l'Électricité (UFE) est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour le succès de la transition énergétique. Le secteur électrique est mobilisé pour poursuivre l'exploitation efficace de son mix très bas carbone, faciliter la montée en puissance des EnR et la mutation des réseaux, rendre possible un rôle plus actif des consommateurs dans la maîtrise de leur consommation, et contribuer à atteindre, y compris dans le transport et dans le bâtiment, la neutralité en CO2 d'ici 2050 et, dès l'horizon 2028, les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et les budgets carbone de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

L'UFE est convaincue que la France, forte d'un mix de production électrique largement décarboné, d'une électricité parmi les moins chères d'Europe et d'un réseau vecteur de cohésion territoriale, dispose d'atouts sur lesquels s'appuyer pour réussir cette transition, et tient à formuler les commentaires suivants sur le projet de PPE qui a été publié.

1. La PPE s'inscrit positivement dans la stratégie française pour l'énergie et le climat

L'UFE souligne le travail qui a été mené de mise en cohérence de la PPE d'une part et de la SNBC d'autre part, qui constituent les deux volets complémentaires et indissociables d'une même stratégie française pour l'énergie et le climat.

L'UFE soutient l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050, cohérent avec les ambitions européennes en la matière comme le démontre la présentation par la Commission Européenne de sa stratégie à long terme de décarbonation. L'UFE promeut la décarbonation quasi-complète du secteur énergétique comme moyen de lutter contre le changement climatique, tout en rappelant le besoin de cohérence avec d'autres politiques environnementales (qualité de l'air, protection de la biodiversité...) et le besoin d'agir au-delà du seul secteur de l'énergie (économie circulaire et gestion des déchets, réduction des gaz à effet serre d'origine agricole...)



Union Française de l'Électricité

L'UFE se félicite de l'approche globale toutes énergies qui a été retenue, et partage l'objectif d'une politique ambitieuse d'efficacité énergétique et climatique, plus volontariste que les objectifs 2030 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de réduction des consommations d'énergies fossiles, et conduisant à un rôle croissant des énergies les moins carbonées telles que l'électricité et la chaleur renouvelable. Elle souligne la qualité pédagogique de la présentation montrant comment la croissance modérée de l'électricité aux horizons 2030 et 2050 est la résultante d'une moindre consommation sur le périmètre des usages actuels, grâce aux efforts d'efficacité énergétique, et d'une émergence de nouveaux usages en substitution de consommations d'énergies fossiles, que ce soit dans le bâtiment, la mobilité, l'industrie ou l'utilisation de l'hydrogène.

2. Les ambitions en termes d'efficacité énergétique doivent être revues à la hausse, en priorité sur les consommations les plus carbonées

L'UFE souscrit à la révision des objectifs du projet de PPE de réduction de la consommation d'énergie finale, afin de maintenir l'ambition d'atteindre l'objectif législatif de -20% de consommation d'énergie finale d'ici 2030. L'efficacité énergétique est en effet un levier central pour maîtriser de façon durable les factures d'énergies et dans le même temps pour contribuer aux engagements climatiques de la France. A ce titre, **la révision devra porter en priorité sur les réductions et les substitutions d'énergies fossiles importées, ce qui permettra un scénario plus vertueux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de réduction du déficit commercial et de création d'activité économique dans les territoires.**

3. La sécurité d'approvisionnement du pays est un impératif, dans un contexte de profondes mutations du système électrique

L'UFE accueille favorablement la clarification méthodologique qui est apportée sur la définition du critère de sécurité d'approvisionnement en électricité, confirmant le maintien pour les consommateurs du même niveau de garanties que celui pratiqué aujourd'hui. Dans cette démarche de clarification, les dispositions réglementaires devront être précises sur le caractère cumulatif des deux critères de défaillance mentionnés, pour éviter toute ambiguïté.

L'UFE juge nécessaire une plus grande pédagogie à destination de l'ensemble des acteurs sur l'évolution de la pointe, amenée à baisser à l'horizon de la PPE. Elle souscrit à l'objectif affiché (p162 du projet de PPE) « d'accélérer la diminution de la pointe électrique » grâce à l'encouragement de moyens de chauffage qui n'y contribuent pas ou plus faiblement, tels que les pompes à chaleur, ainsi qu'au développement de la flexibilité de la demande et des effacements.



Union Française de l'Électricité

L'UFE considère que la montée en puissance des EnR électriques est souhaitable et doit préserver, et même accroître, le caractère décarboné du mix de production. À l'horizon de la PPE, le recours aux centrales programmables (nucléaire, hydraulique, thermique) restera essentiel pour la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du système électrique. La sécurité d'approvisionnement repose également sur les effets de mutualisation et de foisonnement permis par les réseaux électriques. Ceux-ci permettent de mutualiser à l'échelle nationale et européenne des services essentiels tels que le réglage de la fréquence et de la tension de l'onde électrique, et permettent à tous de bénéficier d'une électricité sûre, compétitive et de qualité, où qu'il réside dans notre pays.

L'UFE souligne que le rôle des réseaux n'est pas amené à baisser avec le développement des énergies renouvelables, y compris autoconsommées, mais au contraire à croître. Les investissements à réaliser pour leur développement représentent une part significative des coûts de la transition énergétique et doivent être planifiés afin que les capacités d'accueil soient disponibles pour la montée en puissance des EnR. L'UFE tient donc à rappeler l'impératif de couverture des coûts de réseau et de juste facturation selon le service rendu, en évitant les phénomènes de désoptimisation économique.

4. Les fortes ambitions de la transition énergétique doivent être conciliées avec la maîtrise des coûts

L'UFE est convaincue que les objectifs de lutte contre le changement climatique et de préservation du pouvoir d'achat sont conciliables, pour autant que les politiques publiques mises en œuvre privilégient les solutions les moins coûteuses et aident particulièrement les ménages modestes à les acquérir.

L'UFE souscrit ainsi à l'objectif global de privilégier le développement des énergies renouvelables les plus compétitives et exprime sa satisfaction concernant les ambitions affichées en matière de photovoltaïque et d'éolien terrestre. En revanche, l'éolien en mer, posé et flottant, pourrait dépasser les baisses de coûts projetées, ce qui laisserait une marge budgétaire pour engager de nouveaux appels d'offres dès la première période de la PPE. La révision à la hausse des objectifs de volume assignés à cette filière, avec une plus grande régularité dans l'attribution des appels d'offres, serait par ailleurs cohérente avec les enjeux industriels de développement d'une filière sur laquelle la France et les régions littorales sont bien positionnées.



Union Française de l'Électricité

En outre, l'UFE souligne la nécessité d'une vision globale de l'optimisation économique, intégrant à la fois les coûts de la production et les coûts des infrastructures de réseau. L'UFE considère qu'un niveau de qualité de l'ordre de 60 minutes de temps de coupure moyen sur le territoire métropolitain est raisonnable économiquement. De plus, les études menées par les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité montrent que le recours à différentes formes de flexibilité chez les producteurs et les consommateurs peut générer des économies significatives sur les coûts de raccordement, de développement et d'adaptation des réseaux.

5. Des leviers d'action accrus sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés

Enfin, l'UFE souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question des moyens à mettre en place pour que la PPE soit suivie d'effets dans toutes ses dimensions et produise des résultats tangibles dès la fin de sa première période.

Ainsi, le maintien d'un objectif de -20% de consommation d'énergie finale entre 2012 et 2030, joint au retard pris en termes d'efficacité énergétique et aux raisons de celui-ci, ne doit pas seulement conduire à ajuster quelques objectifs du projet de PPE mais également à simplifier et à rationaliser des outils incitatifs et réglementaires. Par exemple, dans la lignée des avancées récentes sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), il est souhaitable de multiplier les actions de bonification qui permettent de réduire le plus possible le reste à charge pour les ménages et franchir un palier dans le rythme de déploiement de l'efficacité énergétique, que ce soit dans le bâtiment ou dans le transport. Il est également souhaitable dans le même temps de maîtriser l'impact du dispositif des CEE sur les factures des consommateurs. L'analyse du dispositif CEE, prévue dans la PPE avant de dessiner le cadre des prochaines périodes, est indispensable.

La trajectoire croissante de prix du carbone est un instrument important de mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la France. L'UFE considère souhaitable de prévoir à nouveau une augmentation de ce signal prix, avec comme prérequis d'en améliorer sa lisibilité et son acceptabilité. **L'actuelle pause dans cette trajectoire impose toutefois d'identifier les leviers d'action complémentaires qui devront être mobilisés, et surtout d'assurer la pleine cohérence de tous les outils de politique publique (CITE, CEE, DPE, réglementation du bâtiment, niches fiscales...) avec les objectifs climatiques, le respect des budgets carbone et la réduction de la consommation d'énergie finale.**

Concernant les énergies renouvelables, l'UFE estime nécessaire de poursuivre les travaux sectoriels et transversaux permettant de faciliter l'installation de nouveaux moyens de production, qui devra considérablement s'accélérer. Elle juge prioritaire le rétablissement d'une autorité environnementale, dont l'absence fragilise actuellement de nombreux projets éoliens terrestres et solaires, ainsi que l'adoption rapide de



Union Française de l'Électricité

mesures de simplification des Schémas Régionaux de Raccordement aux Réseaux des EnR (S3REnR) et d'optimisation des raccordements.

L'UFE souhaite rappeler que la PPE dessine le paysage énergétique au niveau national, mais que sa mise en œuvre est locale et territoriale. Il est donc essentiel de s'assurer que les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) constituent des relais effectifs et fiables des orientations retenues pour la France. D'autre part, chaque territoire dispose d'atouts et de contraintes différents et doit être en capacité de les identifier, de les appréhender et de les exploiter au mieux pour conduire une transition énergétique complète et efficace, dans le cadre de cohérence fixé nationalement. Afin de rendre cela possible, tout en répondant à l'impératif d'une transition à moindre coût, il convient de permettre l'innovation et l'expérimentation dans les territoires, et donc de soutenir des projets qui valorisent les ressources locales telles que la géothermie haute température.

6. Les transitions professionnelles doivent être accompagnées

L'UFE souligne l'importance de clarifier les moyens prévus d'accompagnement économique et social des entreprises et des salariés concernées par des fermetures d'unités de production d'électricité. La PPE doit prévoir de soutenir la réindustrialisation dans les territoires impactés par de telles fermetures et d'accompagner financièrement les opérateurs concernés. L'UFE rappelle toute son attention aux implications sociales et professionnelles de la transition énergétique, aussi bien du côté des secteurs d'activité qui seront reconfigurés que du côté des créations d'emplois et des besoins en compétences nouvelles. Elle salue la publication du rapport confié à Laurence Parisot, qui constitue une première étape sur ce sujet, et **souhaite faire part de sa mobilisation, avec l'ensemble des fédérations de la filière électrique, dans le cadre d'un contrat d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC), signé le 09 avril 2019 avec le Ministère du Travail et plusieurs confédérations syndicales.** Les priorités fixées dans le cadre de ce contrat sont déclinées en quatre axes :

- développer un diagnostic quantitatif des emplois à l'horizon 2030, compte tenu des trajectoires prescrites par la PPE ;
- réaliser un diagnostic qualitatif en matière d'évolution des métiers et des compétences à l'horizon 2030, au sein des métiers de la filière électrique ;
- proposer une adaptation de l'offre de formation et de certifications, afin de sécuriser l'emploi et d'accompagner les parcours professionnels à court et moyen terme ;
- mettre à disposition et mutualiser ces outils auprès des pouvoirs publics, des institutionnels de l'emploi et des acteurs de la formation initiale et continue.

Ces travaux ont aussi vocation à être utilisés par les territoires partenaires dans la réalisation de Contrats de Transition Écologique (CTE), et viendront abonder ceux du comité stratégique de filière « Industries des nouveaux systèmes énergétiques ».